

MOTION

Pour un maintien de la Galerie La Primaire

Vu l'art. 32 du règlement du Conseil municipal du 30 juin 2017,

Sur proposition de M. Antoine Locher pour le groupe PLR,

Exposé des motifs :

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Galerie La Primaire est un lieu d'exposition d'art, situé au sous-sol de l'école de Conches, depuis plus de 40 ans, qui remporte toujours un grand succès. Elle est de ce fait un centre tant artistique que social pour la commune et le quartier, notamment par l'organisation des vernissages d'exposition et leurs traditionnels café-croissants. Elle a d'ailleurs reçu le Mérite Chênois en 1989.

Le projet autour des travaux d'agrandissement du bâtiment principal de l'école de Conches afin d'inclure les différents bâtiments provisoires a commencé.

Dans ce contexte, les informations à la Galerie la Primaire par le Conseil administratif sont insuffisantes. En effet, aucune garantie sur son maintien dans ses locaux ainsi que sur la pérennité de ses activités ne lui a été donnée.

Pourtant, il est clair que la Galerie la Primaire fait partie des institutions chères à la Commune de Chêne-Bougeries et que son activité n'a aucune raison d'être remise en cause.

Ainsi, pour conclure, sur proposition du groupe PLR, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif :

- De s'engager à maintenir à disposition de la Galerie La Primaire des locaux, de préférence leurs locaux actuels.

En vous remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette motion.

Pour le groupe PLR
